

# Concertation Rue de Lyon

## AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS A SAINT-SYMPHORIEN SUR COISE

DATE / **03.06.2024**

Détail de la mission / Création et aménagements de mobiliers  
urbains Rue de Lyon

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Saint-Symphorien sur Coise

Équipe de maîtrise d'œuvre :

**Atelier de Montrottier,**

**Loïc Parmentier & associés**

Mandataire

Urbanisme, paysage, architecture

+

**Géolis**

**Régis Guinand**

**BE VRD**

## Présents

ORGANISME	FONCTION	RESPONSABLE	PRESENCE	DIFFUSION
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>				
Commune	Maire	M. Jérôme BANINO	X	X
Commune	Adjoints	M. Eric MICHELOT Mme. Agnès GRANGE M. Michel SARTORETTI	X	X
Commune	Conseillers	Mme. Catherine ODIN Mme. Corinne CAKIR LOUSSE	X	X
Commune	Responsable service urbanisme	Mme. Chrystèle MANERO <a href="mailto:c.manero@saintsym.fr">c.manero@saintsym.fr</a>	X	X
<b>Maîtrise d'œuvre</b>				
Atelier de Montrottier Loïc Parmentier & Associés	Chef de projet	M. Emile GOYARD <a href="mailto:e.goyard@adm.archi">e.goyard@adm.archi</a>	X	X
Géolis	Dirigeant	M. Regis GUINAND <a href="mailto:regis.guinand@geolis.fr">regis.guinand@geolis.fr</a>		X
<b>Partenaires</b>				
	Habitants Commerçants Professionnels Propriétaires	Sophie GUILLERMOT Commerçante  Sandrine PIOT Commerçante  Estelle GRANGE représentante des commerçants / présidente cœur de village  Nathalie HENRY Kinésithérapeute  Laurent HENRY Kinésithérapeute  Loïc DUFERMOND Médecin / Habitant  Jean-Paul DREVET Habitant  Jean-Paul KUBY Journaliste	X	X

## Ordre du jour

Concertation des usagers de la Rue de Lyon (habitants, futurs habitants, professionnels, commerçants...) dans le but d'intégrer à la réflexion des futurs aménagements de cette rue les besoins et remarques des personnes qui la pratique quotidiennement.

---

## Introduction

---

Monsieur le Maire Jérôme Banino introduit la séance en présentant les objectifs de la concertation qui sont de permettre aux usagers quotidiens de la rue de Lyon de s'exprimer et de débattre sur le projet d'aménagement de cette rue. Un tour de table est ensuite lancé pour permettre à l'ensemble des personnes présentes de se présenter brièvement. C'est ensuite l'Atelier de Montrottier qui poursuit la présentation en débutant un rappel du plan guide et les intentions de la commune pour l'aménagement Rue de Lyon

## Echanges durant la réunion

---

### 1- Largeur de la rue :

Suite à la présentation des schémas d'intention certains usagers se questionnent sur la faisabilité de l'installation de mobilier urbain dans la rue au vu de la faible largeur de la rue et notamment des trottoirs. Les aménagements devront permettre la circulation de tous sur les trottoirs (PMR, poussettes,) et permettre la circulation de véhicules sachant que des camions sont amenés à traverser Rue de Lyon.

### 2- Assises :

Le besoin de création d'assises est une volonté commune des usagers. Un habitant évoque le besoin des personnes âgées de pouvoir s'asseoir lors de leur déplacement en ville. Il a été constaté que des personnes utilisent déjà des bacs à fleurs ou les rebords de fenêtres de la rue pour s'asseoir. Les mobiliers urbains devront prévoir des assises sécurisées.

### 3- Potelets :

Historiquement, les potelets rue de Lyon ont été installés pour des questions de sécurité et pour éviter les stationnements sauvages. Cependant, aujourd'hui, les potelets protègent bien les piétons, mais incitent aussi les automobilistes à circuler rapidement. Les potelets ont aussi le défaut de plutôt dégrader la qualité esthétique de la rue. La commune a donc le projet de les retirer et de les remplacer par d'autres éléments/mobiliers urbains qui remplissent des fonctions similaires en termes de protection, mais qui permettront d'améliorer la qualité de la rue avec de la végétalisation et la création d'usages (assise par exemple).

### 4- Sécurité :

Il est constaté de manière générale que les automobilistes circulent trop vite dans la rue. Ils rentrent particulièrement vite dans celle-ci au niveau du carrefour et certains véhicules coupent même le virage en roulant sur le trottoir ce qui est très dangereux notamment pour les clients qui sortent des locaux du toilettage canin. Les mobiliers urbains prévus devront donc aussi permettre de sécuriser l'entrée de rue.

---

#### 5- Place de livraison

Afin de diminuer et de fluidifier la circulation rue de Lyon, il est évoqué que les livreurs peuvent utiliser les places réservées à la livraison place des terreaux. Mais ces places sont souvent utilisées de manière illégale avec des voitures qui y stationnent. De plus, les livreurs sont souvent très chargés et malgré leur matériel, la distance à parcourir est grande. Cependant, ces places devront être plus utilisées pour les livraisons à l'avenir dans la mesure du possible et les stationnements sauvages devront être pénalisés.

#### 6- Livraisons :

Il est évoqué d'autoriser les livraisons avant 10 h, mais l'ensemble des commerçants sont d'accord pour dire que cela est difficilement envisageable. La rue des Maréchaux est évoquée comme possible solution pour les livraisons, mais ne pourra pas convenir à tous les types de livraisons. Par exemple, le bureau de tabac se fait livrer par mondial relais les colis à redistribuer aux clients. Cette livraison dure au moins 45 min. Si cette livraison ne se fait pas à la porte du commerce, la durée augmentera drastiquement ; ce n'est pas envisageable ni pour les commerçants, ni pour les livreurs. En moyenne, 5 livreurs viennent par jour livrer le bureau de tabac. Certains livreurs livrent plusieurs commerces rue de Lyon. Le mardi matin à 5 h 30 un camion de 20 T livre la boulangerie, mais celui-ci ne dérange personne du fait de son horaire de passage. Finalement, de nombreuses livraisons se font Rue de Lyon que ce soit pour les commerçants, professionnels et habitants. Les livraisons ne seront pas interdites dans la rue et les livraisons plus longues qui bloquent la rue seront tolérées avec la volonté de dissuader les usagers qui ont l'habitude de passer rue de Lyon sans avoir la volonté de s'arrêter. Cependant, il faudra aussi changer les usages et habituer les livreurs à se stationner hors de la rue de Lyon quand cela est possible.

#### 7- Stationnements sauvages :

Les stationnements sauvages au niveau de l'entrée de grande rue entre le tabac et le fleuriste ne sont pas seulement utilisés par des clients du tabac, mais aussi des autres commerces alentours. Aujourd'hui, ils sont tolérés et le seront aussi dans le futur pour permettre l'arrêt minute des clients des divers commerces alentours. Cependant, ces stationnements sauvages seront limités par l'aménagement de l'entrée de la Grande rue qui empêchera les véhicules de remonter et traverser cette rue.

#### 8- Tabac - Presse – Papeterie :

Le tabac a besoin d'un accès véhicule jusqu'à sa porte au niveau de la Grande rue notamment pour charger la grande quantité de cartons qui sont ensuite emmenés en déchetterie. Ces chargements et déchargements pourraient s'effectuer au niveau des stationnements sauvages. La commune envisage de permettre un accès à la Grande rue au tabac lors de ces chargements de cartons pour la déchetterie.

#### 9- Sonoriser la ville :

L'idée de sonoriser la ville est évoquée. La commune trouve que c'est une bonne idée et a prévu de réaliser ce projet. Mais des raisons budgétaires ont à chaque fois empêché de lancer cette sonorisation du centre-bourg.

---

#### 10- Vélos :

Un habitant évoque que le partage de la Rue de Lyon doit aussi se faire en valorisant la circulation des cyclistes notamment en installant des arceaux qui leur permettent de stationner facilement et en sécurité. Les aménagements devront prévoir ce besoin.

#### 11- Nuisances circulation sur le bâti :

Certains habitants et professionnels, on eut de grave dégâts au niveau de leur vitrage exposé rue du Lyon en raison des vibrations engendrées par la circulation des véhicules notamment les camions. Les aménagements devront permettre de diminuer la vitesse de circulation et les vibrations dans la mesure du possible.

#### 12- Rampe dentiste :

Les dentistes installent parfois une rampe d'accès PMR amovible dans la rue. Il faudra prendre en compte cet élément dans l'aménagement de la rue.

**Les intentions de principes présentées par la commune et l'Atelier de Montrottier sont bien accueillies par les usagers qui pensent que cela pourra améliorer la rue et être bénéfique pour tous. Les schémas de principes sont donc validés par l'ensemble des personnes présentes à conditions que soient prises en compte les remarques listées ci-dessus.**

Prochaines échéances

---

**10.06.24 : Atelier de concertation Rue André Loste et Rue Centrale**  
**18.06.24 : COTECH présentation AVP**